



Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le 13/01/2023 520

ID : 064-216401364-20230111-2023_01-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 4/01/2023 et transmise par voie électronique le 4/01/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Alain Bouchu, Jean-François Cédet, France Lamothe.

Absents : Maïlis Flores,

Procuration :

Secrétaire de séance : France Lamothe.

2023- 01 OBJET : GITE COMMUNAL – APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE DEFINITIF.

le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet d'amélioration du gîte communal et que dans ce cadre, il a établi le dossier d'Avant-Projet Détaillé Définitif.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Détaillé Définitif concernant le projet d'amélioration du gîte communal.

vote à l'unanimité : Pour : 10

Contre :

Abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 11/01/2023

Le Maire,

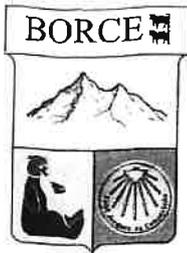
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 11/01/2023
Reçu en préfecture le 11/01/2023
Publié le 13/01/2023 520
ID : 064-216401364-20230111-2023_02-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 4/01/2023 et transmise par voie électronique le 4/01/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Alain Bouchu, Jean-François Cédet, France Lamothe.

Absents : Maïlis Flores,

Procuration :

Secrétaire de séance : France Lamothe.

2023-02 : ATTRIBUTION LOGEMENT T4 SUD- LOTISSEMENT DU BELONCE – AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT LOUE A M. BESINGRAND Henri.

Le Maire expose que le locataire du logement communal T4 Sud situé au lotissement de Belonce est parti et donne la liste des personnes intéressées pour le logement.

Il expose également qu'à l'occasion de la révision des loyers des logements communaux, il s'est aperçu que le bail de M. BESINGRAND qui occupe le logement au rez de chaussée de l'ancien presbytère comportait deux erreurs : une erreur sur l'indice de révision du loyer (qui règlementairement doit être l'indice de référence des loyers alors qu'il s'agit de l'indice du coût de la construction dans le bail) et une erreur sur la durée du bail (qui doit être de 6 ans alors qu'elle est de 3 ans dans le bail). Il propose de corriger ces erreurs par avenant.

Il invite donc le Conseil à se prononcer sur ces affaires et dépose sur le bureau le projet de contrat de location et le projet d'avenant établis à cet effet.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE pour l'instant, de ne pas louer le logement vacant et de demander des informations complémentaires aux différents candidats.

APPROUVE le projet d'avenant au bail de M. BESINGRAND tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec M. BESINGRAND.

vote à l'unanimité : Pour : 10

Contre :

Abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 11/01/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 11/01/2023
Reçu en préfecture le 11/01/2023
Publié le 13/01/2023 520
ID : 064-216401364-20230111-2023_03-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 4/01/2023 et transmise par voie électronique le 4/01/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Alain Bouchu, Jean-François Cédet, France Lamothe.

Absents : Mailis Flores,

Procuration :

Secrétaire de séance : France Lamothe.

2023-03 : REVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Le maire informe que les loyers des logements communaux sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année. Après avoir donné lecture des augmentations pour chaque loyers, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

vote à la majorité : Pour : 6

Contre :

Abstention : 4

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 11/01/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le

